

2 Politique

Majorité/PDG/Ngounié et Nyanga

Leurs secrétaires provinciaux suspendus

SM

Libreville/Gabon

DANS une note d'orientation signée de son secrétaire général et lue, hier, au siège du parti, par l'un de ses porte-paroles, Léandre Anoue Kiki, le Parti démocratique gabonais (PDG) a annoncé la suspension, jusqu'à nouvel ordre, de Fidèle Pangou et Jean-Baptiste Mboumba Mboumba, respectivement secrétaires provinciaux de la Ngounié et de la Nyanga. Ceci, «pour ne pas avoir rempli efficacement et diligemment leurs missions de sensibilisation et d'explication des instructions du secrétariat exécutif du parti, ainsi que celle de soutien

dans l'objectivité et la neutralité auprès du bureau du Conseil». Une décision, selon le signataire de la note, conforme à l'article 154 des statuts du PDG. Cette suspension intervient au lendemain des Conseils provinciaux organisés à Mouila et à Tchibanga, le week-end écoulé, en prélude au congrès à venir du parti au pouvoir. Lesquels, notamment, pour ce qui est de la province de la Ngounié, ont été marqués par une élection caractérisée par des "irrégularités flagrantes" et la non prise en compte réelle de la base dans le choix de leurs responsables. Toute chose ayant également pour conséquence, la reprise ultérieurement de l'élection du Conseil provincial. Par ailleurs, ladite note apporte des précisions

quant aux modalités liées aux élections des membres du Bureau politique, du Conseil national et du Comité central du parti au pouvoir. Pour la première catégorie citée, il est question d'un membre du Bureau politique par siège de député, pour les localités ne disposant pas d'arrondissement ; et un membre du Bureau politique par arrondissement pour les localités qui en possèdent plusieurs. Pour ce qui est du Conseil national, la note précise que, sous réserve de l'adoption par le congrès, il est constitué de cinq membres par fédération. Cette catégorie de militants concerne principalement les cadres susceptibles d'apporter à la fois leur contribution à la réflexion du parti, et à la mobilisation, l'encadre-



Le porte-parole du PDG, Léandre Anoue Kiki lors de sa déclaration.

ment et la formation des militants dans leurs circonscriptions respectives. Ceci dit, en plus de la ré-

compense de la fidélité, le mérite et la motivation doivent être pris en compte dans les critères

électifs. Quant au Comité central, quarante membres par fédération doivent être élus sur liste.

Opposition/Après la convocation du sénateur Jean-Christophe Owono Nguema à la DGR

Le Front uni dénonce l'acte

J.K.M

Libreville/Gabon

LA réaction du groupe parlementaire de l'opposition au Sénat (Front uni) ne s'est pas faite attendre, au lendemain de la convocation de Jean-Christophe Owono Nguema, un des ses membres, à la direction générale des Recherches (DGR). En effet, réunis lundi dernier, dans l'une des salles du palais Omar Bongo Ondimba, autour de leur pré-

sident, Jean Eyeghe Ndong, les membres du Front uni ont dénoncé cette convocation prise, selon eux, en violation flagrante des dispositions de l'article 38 de la Constitution. Lequel, a indiqué le sénateur du 2e arrondissement de la commune de Libreville, dispose clairement que : "Aucun membre du Parlement ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou votes émis par lui pendant l'exercice de ses fonctions. Tout membre du Parlement ne peut, pendant

la durée des sessions, être poursuivi, recherché, ou arrêté en matière criminelle, correctionnelle ou de simple police qu'avec l'autorisation du bureau de la Chambre de l'intéressé, sauf en cas de flagrant délit ou de condamnation définitive. La détention ou la poursuite d'un membre du Parlement est suspendue jusqu'à la fin de son mandat, sauf en cas de levée de l'immunité parlementaire". Partant de là, le Front uni s'est interrogé "sur la nature du flagrant délit qui semble être retenu par le

procureur de la République". D'autant que, a-t-il poursuivi, "celui-ci est censé avoir été commis le 19 octobre dernier". Dans ce cas, se sont interrogés les membres du Front uni, "peut-il faire l'objet d'une convocation le 30 octobre 2017 soit 11 jours après la commission des faits s'ils sont constitués ?"

Le président du Front uni, Jean Eyeghe Ndong.



Suite des nominations au Conseil des ministres du 27 octobre 2017

MINISTRE DE LA FORET, DE LA MER ET DE L'ENVIRONNEMENT

CABINET DU MINISTRE D'ETAT
Directeur de cabinet : **M. Hervé BOUKAMBA MAVANDJI.**

Chef de cabinet : **M. Martin BOUDINGA.**
Conseiller chargé du suivi du PSGE : **Mme Gladys Peggy OBONE OWOULA épouse OBAME.**

Conseiller formation : **M. Jean Bruno MIKISSA.**

Conseiller diplomatique et coopération : **Mme Chimène IGA IGA.**

Conseiller économique et financier : **M. Rostand NDONG ALLOGO.**

Conseiller en communication : **M. Tony ENGOUMA.**

Chargé d'études :

MM. :
Rodrigue Aubin BOUNGADI NZIMA ;
Ralph LIMANGOYE.

Secrétaire particulière du ministre d'Etat : **Mme Rosalie MAMBERI épouse AMBOLO LOUBA.**

Secrétaire particulière du directeur de cabinet : **Mme Stella KOUMBA MOUYOMBI.**

Secrétaire de cabinet :

Mmes :
Denise MBOUMBA ;
Patricia MOUSSOUNDA MALONGO.

Chauffeur particulier du ministre d'Etat : **M. Brice Amour MOUBOCKOUNOU.**

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

CABINET DU MINISTRE

Directeur de cabinet : **M. Léandre Emmanuel BOULOUBOU,** en remplacement de M. Emmanuel EYEGHE NZE.

Chef de cabinet : **M. Alhadji Noé Mesmin KONDONDO,** confirmé.

Secrétaire particulière du ministre : **M. Corinne-Michelle EYANG ETOUGHE,** confirmée.

Secrétaire particulière du directeur de cabinet : **Mme Judith MOUBOUENGOU épouse MBADINGA.**

Secrétaire de cabinet :

Mmes :
Delphine BOUANGA, confirmée ;
Misca Sonia NDJOKA MANDONGUI, confirmée.

Chef du protocole : **M. Elie Brice LEBOUMBA,** confirmé.

Chauffeur particulier : **M. Ulrich Vianney MIDIBA MAENDE,** confirmé.

MINISTRE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES, DU COMMERCE, DU TOURISME ET DE L'INDUSTRIE

CABINET DU MINISTRE

Directeur de Cabinet : **M. Cyrille ANGOUE,** confirmé.

Chef de Cabinet : **M. Gilles Paulin ALLELA-BARRIER,** confirmé.

Conseiller diplomatique : **M. Jean Christian OBAME,** confirmé.

Conseiller juridique : **M. Davy EMANE NDONG NZE,** confirmé.

Conseiller chargé de la promotion des investissements privés : **M. Amond-Romain Yves François VANGAH,** confirmé.

Conseiller économique et financier : **Mme Phoebé MOULOUNGUI MBOUMBA,** confirmée.

Conseiller chargé de la communication et du développement des projets : **Mme Audrey MEBALEY,** confirmée.

Conseiller chargé de la compétitivité filière : **Mme Yémalin Victoire HOUNGBEDJI,** confirmée.

Conseiller technique : **Mme Letiana BONGO,** confirmée.

Conseiller chargé des questions Commerciales : **Mme Marie Clarisse AVORE BEKALE,** confirmée.

Conseiller chargé des questions d'industrie : **M. Justin Valery ADANDE.**

Chargé d'études :

Mmes :
Nancy Aude OGOULA YAPA, confirmée ;
Marina MIKANGA NDOUHO, confirmée ;
Madeleine KOUTANA NGWENGA ;
Stélie NZOUNGA MABALA, confirmée ;

M. Sylvain EYENE NKOGHE.

Secrétaire particulière du ministre : **Mme Marie Hélène DIOUF,** confirmée.

Secrétaire particulière du directeur de cabinet : **Mme Marielle Corine BENDOME ENGONE,** confirmée.

Secrétaire de cabinet :

Mmes :
Ophélie OMANDA, confirmée ;
Annick Joëlle BIOGHE NZAOU, confirmée.

Attaché de presse : **M. ALLOGO MVE Yannick.**

Chargé de missions : **Mme Martine Elisabeth Grâce N'SOUAMY THATY,** confirmée ;

MM :
Laurent LONDO, confirmé ;
Jean Baptiste BEKALE ANGWE, confirmé ;

Daniel MBAMBA, confirmé.

Chef du protocole : **Mme Audrey Léonce NYABEKALE.**

Chauffeur particulier : **M. Jacques IZAKINO-OGOULA,** confirmé.

Aide de camp : **adjudant Hugues Gaël ROSSATANGA.**

Agent de sécurité : **Sgt chef major Paola ONDJOKOU NGOUWUA.**

Agent de sécurité : **brigadier Michel BOUNDENGUI.**